

République française

Département de la Haute-Loire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2024

Convoqué le 18 mars 2024, le conseil municipal de MONTREGRAD s'est réuni en séance publique en mairie, le jeudi 28 mars 2024 à 19h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

Présents : JURY Gilles, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, MENIS Alexandre, TERRIER Blandine, MONGEVILLE Christophe, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, GUERIN Nathalie, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence

Pouvoir : MOULIN Emmanuel à ROMEAS Frédéric

SECRETARE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mr FAYARD Jean-François comme secrétaire de séance

APPROBATION PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 23 février 2024 (décision unanime)

RÉGULARISATION CLASSEMENT ICPE

Monsieur le Maire précise que la société S.R.P.M a déposé auprès de la Préfecture de Haute Loire un dossier de demande d'enregistrement en vue de la régularisation des activités de collecte, traitement et élimination de déchets issus du BTP qu'elle exerce sur la ZA d'Aulagny à Montregard.

L'avis au public, pour consultation, est affiché en mairie depuis le 14 février 2024. Un registre a été ouvert du 06 Mars 2024 au 08 Avril 2024. Le conseil municipal doit émettre un avis sur ce dossier avant le 21 Avril 2024.

Jean-Paul BANCEL demande que signifie ICPE. Il est précisé qu'il s'agit de « Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ».

Le Conseil Municipal valide cette régularisation : unanimité.

REQUALIFICATION CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'appel d'offres lancé pour ce marché, il est nécessaire de réajuster les montants. Il est proposé de solliciter un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du PACTE 43 :

Projet : Travaux de requalification du Centre Bourg

• Mission de maîtrise d'œuvre.....	=	40 715,00 €
• Travaux tranches ferme et optionnelle.....	=	750 906,20 €
• Signalétique.....	=	3 361,10 €
MONTANT HORS-TAXES	=	794 982,30 €

Plan de financement :

• Subvention d'Etat – DETR.....	=	208 150,84 €
• Subvention LEADER.....	=	15 835,00 €
• Subvention REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES (PACTE 43)	=	400 000,00 €
• Subvention DEPARTEMENT – Amendes de police	=	12 000,00 €
• Autofinancement de la Commune.....	=	158 996,46 €
TOTAL HT PLAN DE FINANCEMENT.....	=	794 982,30 €

Le Conseil Municipal valide cette demande : unanimité.

PROGRAMME VOIRIES 2024

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée le 16 février 2024 et la réunion de la commission d'Appel d'Offres du 21 mars 2024.

Au vu de l'analyse des offres réalisée par le Cabinet Fbi-ie de Monistrol sur Loire, la commission propose de retenir l'entreprise EUROVIA DALA de Cussac sur Loire :

• TRANCHE FERME.....	:	157 786,10 € HT soit 189 343,32 € TTC,
• TRANCHE OPTIONNELLE 1.....	:	4 494,60 € HT soit 5 393,52 € TTC,
• TRANCHE OPTIONNELLE 2.....	:	6 702,30 € HT soit 8 042,76 € TTC.

Il est proposé à ce jour, d'engager les travaux de la tranche ferme seulement.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2023 DES BUDGETS DE LA COMMUNE, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les comptes financiers uniques 2023 qui se substituent aux comptes administratifs et aux comptes de gestion :

1- Approbation des comptes financiers uniques (CFU) du budget de la commune

o **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

▪ Recettes.....	=	692 414,21 €
▪ Dépenses.....	=	574 939,43 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	=	117 474,78 €
+ Excédent exercice antérieur (002).....	=	140 195,11 €
EXCEDENT GLOBAL.....	=	257 669,89 €

o **SECTION D'INVESTISSEMENT**

▪ Recettes.....	=	635 562,79 €
▪ Dépenses.....	=	361 580,32 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	=	273 982,47 €
Déficit exercice antérieur (001).....	=	- 182 840,10 €
EXCEDENT GLOBAL.....	=	91 142,37 €
Restes à réaliser Dépenses.....	=	- 116 725,27 €
Restes à réaliser Recettes.....	=	98 528,68 €
EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT =	=	72 945,78 €

2. Approbation des comptes financiers uniques (CFU) du budget de l'eau

o **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

▪ Recettes.....	=	119 105,50 €
▪ Dépenses.....	=	86 193,76 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	=	32 911,74 €
+ Excédent exercice antérieur (002).....	=	120 476,13 €
EXCEDENT GLOBAL.....	=	153 387,87 €

o **SECTION D'INVESTISSEMENT**

▪ Recettes.....	=	24 008,00 €
▪ Dépenses.....	=	14 922,36 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	=	9 085,64 €
Excédent exercice antérieur (001).....	=	59 743,35 €
EXCEDENT GLOBAL.....	=	68 828,99 €
Restes à réaliser Dépenses.....	=	- 173 024,76 €
Restes à réaliser Recettes.....	=	0,00 €
DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT =	=	104 195,77 €

3. Approbation des comptes financiers uniques (CFU) du budget de l'assainissement

• **BUDGET ASSAINISSEMENT**

○ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

▪ Recettes.....	=	21 667,88 €
▪ Dépenses.....	=	<u>13 824,63 €</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	=	7 843,25 €
+ Excédent exercice antérieur (002).....	=	0,00 €
EXCEDENT GLOBAL.....	=	7 843,25 €

○ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

▪ Recettes.....	=	9 812,20 €
▪ Dépenses.....	=	<u>22 939,44 €</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	=	- 13 127,24 €
Excédent exercice antérieur (001).....	=	<u>3 306,39 €</u>
DEFICIT GLOBAL.....	=	- 9 820,85 €
Restes à réaliser Dépenses.....	=	- 17 318,50 €
Restes à réaliser Recettes.....	=	<u>24 660,00 €</u>
DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	=	- 2 479,35 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROMEAS, 2ème Adjoint, valide ces comptes : unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

1- Affectation des résultats du compte financier unique 2023 : Commune

Monsieur le Maire rappelle les résultats du CFU 2023 de la Commune qui présentent un excédent global de fonctionnement de 257 669.89 € et en section d'investissement un excédent global pour 72 945.78 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	117 474,78
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	140 195,11
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	257 669,89
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	91 142,37
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-18 196,59
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	257 669,89
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	90 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	167 669,89
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil Municipal valide l'affectation de ces résultats : unanimité

2. Affectation des résultats du compte financier unique : Eau

Monsieur le Maire rappelle les résultats CFU 2023 de l'eau qui présentent un excédent global de fonctionnement de 153 387.87 € et en section d'investissement un besoin de financement d'investissement est nécessaire pour 104 195.77 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	32 911,74
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	120 476,13
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	153 387,87
<hr/>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	68 828,99
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-173 024,76
Besoin de financement = e + f	104 195,77
<hr/>	
AFFECTATION (2) = d.	153 387,87
<hr/>	
1) Affectation en réserves R 1064 en Investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en Investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	104 195,77
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	49 192,10
<hr/>	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le Conseil Municipal valide l'affectation de ces résultats : unanimité

3. Affectation des résultats du compte financier unique : Assainissement

Monsieur le Maire rappelle les résultats du CFU 2023 de l'assainissement qui présentent un excédent global de fonctionnement de 7 843.25 € et en section d'investissement un besoin de financement d'investissement est nécessaire pour 2 479.35 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 843,26
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	0,00
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	7 843,25
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-9 820,85
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	7 341,50
Besoin de financement = e + f	2 479,35
AFFECTATION (2) = d.	7 843,25
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	2 479,35
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	5 363,90
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le Conseil Municipal valide l'affectation de ces résultats : unanimité

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des taxes fiscales qui se présentent tels que :

- Taxe d'habitation : 8.44 %
- Taxe foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) : 34.60 %
- Taxe foncière sur non bâti (TFNB) : 73.08 %

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

APPROBATION DU COUT MOYEN DEPARTEMENTAL PAR ELEVE A COMPTER DE L'ANNEE 2023/2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'augmentation, par circulaire de Mr le Préfet et Mr le Directeur académique des services de l'éducation nationale, du coût moyen départemental par élève fixé à 899.94 € à compter de l'année 2023/2024.

Il est proposé d'appliquer cette augmentation et de fixer la participation à 899.94 € par élève à compter de l'année 2023/2024, au titre des dépenses de fonctionnement de l'école privée de Montregard.

Monsieur le Maire précise que du fait de cette augmentation significative du coût moyen par élève, la commune ne versera plus la subvention exceptionnelle à l'APEL de l'école St Joseph, représentant 50 % du fonds de concours versé par l'EPCI.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

1- Approbation du budget primitif 2024 de la commune

Monsieur le Maire procède à la présentation détaillée du budget primitif de la commune 2024 qui se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	710 000,00 €	710 000,00 €
Section d'investissement	1 911 450,00 €	1 911 450,00 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024	2 621 450,00 €	2 621 450,00 €

Le Conseil Municipal valide ce budget : unanimité

2- Approbation du budget primitif 2024 de l'eau

Monsieur le Maire procède à la présentation détaillée du budget primitif de l'eau 2024 qui se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	154 096,10 €	154 096,10 €
Section d'investissement	428 192,76 €	428 192,76 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF EAU 2024	582 288,86 €	582 288,86 €

Le Conseil Municipal valide ce budget : unanimité

3- Approbation du budget primitif 2024 de l'assainissement

Monsieur le Maire procède à la présentation détaillée du budget primitif de l'assainissement 2024 qui se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	24 873,90 €	24 873,90 €
Section d'investissement	35 360,35 €	35 360,35 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2024	60 234,25 €	60 234,25 €

Le Conseil Municipal valide ce budget : unanimité

1. Approbation du budget primitif 2024 – LOTISSEMENT LES HAUTS DE BIROL

Monsieur le Maire procède à la présentation détaillée du budget primitif 2024 Lotissement Les Hauts de Birol qui se décompose comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	283 060,00 €	283 060,00 €
Section d'investissement	282 460,00 €	282 460,00 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LES HAUTS DE BIROL 2024	565 520,00 €	565 520,00 €

Raphaël RANCON demande si le terrain était borné. Il est répondu que la commune achète la parcelle entière et la surface est celle inscrite au cadastre.

Le Conseil Municipal valide ce budget : 14 Pour et 1 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire rappelle la réunion publique prévue le jeudi 11 avril à 18h00 avec les riverains pour expliquer le déroulement général des travaux de requalification du centre bourg. Les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales sont confiés à l'entreprise SD RTP de Montregard. L'entreprise EIFFAGE commencera les travaux vers l'école durant la période de vacances scolaires ainsi que par la démolition du mur en pierres rue du Calvaire. La circulation sera interdite aux poids lourds à partir du 15/04 jusqu'au 23/08/2024.

Jean-Paul BANCEL évoque la nécessité de reprendre également le réseau d'eaux pluviales au droit de l'école, des infiltrations ayant été constatées au sous-sol.

Il est précisé que suite à l'entrevue avec l'association St Régis, propriétaire des espaces devant l'école, il a été décidé de supprimer l'espace vert prévu au marché (entre la cage d'escaliers et le préau) qui sera remplacé par du béton désactivé comme le reste des surfaces.

2. Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du groupe de travail de la traversée PL de Montfaucon en Velay.
3. La maison « DIGONNET » a été vidée par l'Armée du Salut à la charge de l'ancien propriétaire.
4. Monsieur le Maire fait un point sur le transfert de la compétence « eau-assainissement » à l'EPCI.
5. Monsieur le Maire expose le projet de création d'un « village Celte » par l'association VELLAVI IALON sur une parcelle boisée de la commune.
6. Monsieur le Maire annonce la reprise du déploiement de la fibre optique sur la commune à partir de 2024 jusqu'à 2026/2027. Ce chantier est confié à la société PCE Services de PARIGNY (42) par l'agence Auvergne Très Haut Débit.
7. Monsieur le Maire fait un point sur la situation d'un des 2 agents communaux actuellement en arrêt maladie pour une durée indéterminée.

Le Maire,
Gilles JURY



Le Secrétaire de Séance,
Jean-François FAYARD

